

Rapport de la Commission de Gestion de l'arpeje

POUR L'ANNÉE 2025

DELPHINE GALLIARD, ALEXANDRE MENTHA, SIMON JAUNIN,
CHRISTOPHE TOMBEZ, JEREMY REVELLY

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
2. PRÉAVIS 2025 ET ANTÉRIEURS	3
3. MOTIONS, INTERPELLATIONS ET POSTULATS 2025	3
4. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES	3
5. TRANSPORTS	4
6. PRÉSCOLAIRE, PARASCOLAIRE, ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ), EXTRASCOLAIRE	5
PRÉSCOLAIRE :	5
PARASCOLAIRE :	5
ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR :	5
CENTRE DE RENCONTRES ET D'ANIMATIONS	6
7. CONCLUSION	7

1. Introduction

La législature 2021–2026 touche à sa fin. À cette occasion, la Commission de gestion (CoGest) a souhaité revenir brièvement sur les principaux événements et constats ayant marqué ces cinq années.

Avant toute chose, la CoGest tient à adresser ses sincères remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Arpeje pour leur engagement, leur professionnalisme et leur dévouement sans faille. Grâce à leur implication quotidienne, mais également à leur capacité à faire face aux nombreux défis rencontrés, notamment durant l'année 2025, l'association a pu poursuivre ses missions dans les meilleures conditions possibles. Nous saluons particulièrement la dynamique positive qui règne aujourd'hui au sein des équipes, sous la direction de Mme Maud Comte, dont la gestion efficace et fédératrice contribue pleinement au bon fonctionnement de l'association.

Durant toute la législature, chaque membre du Conseil intercommunal a eu la possibilité de transmettre par écrit ses observations, remarques ou vœux à la CoGest, avec la garantie qu'ils soient portés à la connaissance du Conseil Intercommunal lors de la présentation du rapport. Nous remercions l'ensemble des membres ayant pris le temps de nous faire remonter des questions et sujets pertinents. La CoGest a toujours pris ces éléments en considération, tout en gardant la liberté d'orienter ses travaux vers les axes qu'elle estimait prioritaires.

En 2022, quatre membres de la CoGest ont visité l'ensemble des structures de l'Arpeje. Cette démarche a permis d'obtenir une vision concrète des infrastructures et du fonctionnement des différents sites.

Lors de l'établissement du rapport de gestion 2022, la CoGest a toutefois rencontré des difficultés importantes pour obtenir certains documents et renseignements nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Nos recommandations semblaient alors peu prises en considération et les échanges ne permettaient pas toujours d'obtenir les explications attendues.

Cette même année, deux postulats ont été déposés :

- Le premier concernait les « besoins des familles des communes regroupées au sein de l'Arpeje en matière d'accueil de jour et la capacité de l'association à y répondre de manière adéquate ». Il a été accepté à une large majorité (21 oui, 2 non).

- Le second demandait la réalisation d'un « audit externe sur le climat de travail au sein de l'Arpeje, à la suite d'allégations d'atteintes à l'intégrité personnelle des employés par la Direction ». Ce postulat a également été accepté (19 oui, 3 non et 4 abstentions).

À cette époque, les relations entre la Direction de l'Arpeje et celle des écoles d'Avenches et environs étaient peu fréquentes et la qualité des échanges jugée insatisfaisante.

L'année 2022 a également été marquée par la découverte, dans le budget 2023, d'un poste relatif à la création d'un centre de loisirs, sans qu'un préavis spécifique n'ait été présenté au préalable. Cette situation avait conduit un membre du Comité de direction (CoDir) à présenter ses excuses devant le Conseil Intercommunal en demandant de « leur faire confiance ». La CoGest avait alors demandé davantage de précisions concernant ce projet, notamment sur les tranches d'âge concernées, les activités proposées ainsi que les lieux d'accueil envisagés.

L'année 2024 a marqué un tournant important pour l'association. En mai, la Directrice, Mme Laurence Ospel, a quitté ses fonctions après plusieurs années de service. Ce départ rapide a engendré une période de transition délicate, particulièrement au sein du secteur administratif. Il a provoqué la mise en place d'une répartition par domaine au seins du CoDir apportant d'avantage de clarté et d'efficacité dans le fonctionnement.

Face à cette situation, les collaboratrices et collaborateurs de l'Arpeje, les adjointes et adjoints de direction ainsi que les membres du CoDir ont su réagir avec professionnalisme afin d'assurer la continuité des activités et le bon fonctionnement de l'association. Grâce à leur engagement, les affaires courantes ont pu être suivies avec rigueur et l'accueil offert aux enfants et à leurs familles est demeuré de qualité.

La CoGest tient également à souligner la prise de fonction rapide et efficace de Mme Maud Comte. Sous sa direction, l'association a connu une évolution très positive dès les premiers mois. Des méthodes de travail plus agiles ont été mises en place, la communication a été améliorée et les collaborations avec les différents partenaires ont été renforcées grâce à un dialogue renoué.

Depuis son entrée en fonction, la CoGest constate avec satisfaction une nette amélioration du climat de travail et des relations institutionnelles. Les échanges avec Mme Maud Comte et le CoDir se déroulent aujourd'hui dans un esprit constructif et collaboratif particulièrement apprécié.

Pour rappel, les membres élus de la CoGest pour la période 2021–2026 sont :

Président :	Christophe Tombez	délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Jeremy Revelly	délégué commune d'Avenches
Membre :	Delphine Galliard	déléguée commune de Faoug
Membre :	Simon Jaunin	délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Alexandre Mentha	délégué commune de Cudrefin

Afin de rédiger son dernier rapport de gestion sur l'année 2025, la CoGest a pu transmettre ses dernières questions au CoDir jusqu'au 13 avril 2026 et a reçu les réponses lors de la séance du 22 avril 2026. Les échanges se sont détendus, mais ne sont pas encore agréables. Néanmoins nous sommes persuadés que des efforts ont été faits, de part et d'autre et pour clôturer sur une note positive, nous espérons que pour la prochaine législature, le renouveau apporte un climat paisible.

Cette législature aura été riche en enseignements pour l'ensemble des membres de la CoGest. Malgré les défis rencontrés, nous retiendrons avant tout les expériences acquises, les échanges constructifs ainsi que le plaisir que nous avons eu à faire partie de cette commission.

2. Préavis 2025 et antérieurs

Le préavis 02/2021 concernant le remplacement de la ventilation de la piscine est toujours en cours.

Le préavis 04/2023 concernant la pose d'un filtre à charbon actif à la piscine est toujours en cours.

Le préavis 01/2024 concernant le mobilier scolaire de Salavaux est toujours en cours.

Préavis 01/2025 Conseil Intercommunal du 22 mai 2025 à Faoug
« Modification de l'article 2 alinéa 1 paragraphe 2 des statuts de l'Association régionale pour l'enfance et la jeunesse »

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : clôturé

Préavis 02/2025 Conseil Intercommunal du 22 mai 2025 à Faoug
« Mise à jour du règlement des transports scolaires »

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : clôturé

3. Motions, interpellations et postulats 2025

En 2025, aucune motion, interpellation ou postulat n'ont été déposés.

4. Finances et Ressources Humaines

Les échanges avec le CoDir ont permis de constater que l'année 2025 a été marquée par une phase importante de structuration, notamment avec la mise en place d'un nouveau plan stratégique présenté au Conseil intercommunal à l'automne 2025. Dans ce cadre, la CoGest a particulièrement porté son attention sur l'évolution des effectifs, des coûts de fonctionnement et des prestations proposées par l'Association.

La Commission a examiné l'évolution des effectifs et des équivalents plein temps (EPT) observée ces dernières années. Selon les explications fournies par le CoDir, cette augmentation s'explique principalement par le développement des prestations d'accueil, l'ouverture de nouvelles capacités, notamment avec la structure de La Ruche à Cudrefin, ainsi que par le renforcement de certains secteurs administratifs et techniques à la suite de l'audit organisationnel réalisé précédemment.

La CoGest relève également que différentes mesures RH ont été mises en place afin de renforcer la structuration de l'Association et la fidélisation des collaborateurs, notamment par l'organisation de matinées d'accueil pour les nouveaux employés, le développement de formations internes ainsi que différentes démarches visant à améliorer la cohésion et la coordination entre les secteurs. La CoGest constate que ces démarches semblent contribuer positivement à la structuration des équipes et à la fidélisation du personnel.

Concernant les finances, la CoGest a questionné le CoDir sur l'évolution des coûts de fonctionnement ainsi que sur certaines différences observées entre les projections budgétaires et les coûts finalement supportés par les 4 communes membres. En effet, le dépassement représente plus d'un million de CHF pour les 4

communes. Le CoDir a expliqué que ces différences provenaient d'estimations cantonales liées aux profils des familles et aux mécanismes de subventionnement, ayant eu un impact sur les projections financières transmises aux communes.

La CoGest relève toutefois que pour la partie scolaire, malgré l'augmentation des prestations, des capacités d'accueil et des effectifs, le coût par habitant présenté dans le rapport de gestion est resté globalement stable, passant de CHF 572.60 en 2022 à CHF 572.27 en 2025.

5. Transports

Le changement de prestataire pour les transports scolaires a constitué l'un des principaux défis de cette rentrée 2025. Cette nouvelle organisation a entraîné plusieurs adaptations durant les premières semaines, suscitant diverses réactions et interrogations de la part des familles concernées.

L'arrivée d'un nouveau coordinateur des transports s'est également ajoutée à cette phase de transition. Dans un contexte où la topographie de la commune de Vully-les-Lacs rend l'organisation des trajets particulièrement complexe, la mise en place d'un nouveau réseau nécessitait une importante phase d'adaptation ainsi qu'une bonne connaissance des réalités du terrain.

L'introduction de nouveaux véhicules, plus spacieux et plus confortables pour les élèves, a également nécessité une réorganisation de certains trajets et arrêts. La taille des bus rendait certains secteurs ou certains arrêts situés sur des routes plus étroites inaccessibles, ce qui a conduit à adapter plusieurs parcours et à revoir l'organisation de certaines tournées.

Durant les premières semaines de mise en place, plusieurs difficultés organisationnelles sont apparues, notamment des horaires parfois difficiles à comprendre pour les familles, des changements fréquents selon les jours de la semaine ainsi que certains trajets jugés trop longs. Plusieurs ajustements ont toutefois été effectués progressivement, permettant une meilleure stabilité des horaires ainsi qu'une optimisation de certains parcours afin de réduire les temps de trajet pour les élèves.

Une attention particulière a également été portée aux questions liées à la sécurité des élèves, notamment concernant certaines prises en charge, la visibilité de certains arrêts ou encore les conditions de dépose des élèves. Le CoDir a indiqué que plusieurs propositions avaient été transmises au transporteur ainsi qu'aux communes concernées et que différents aménagements, notamment pour les arrêts de Chabrey et de Villars-le-Grand, devraient permettre d'améliorer prochainement la sécurité et l'organisation des prises en charge. Les arrêts de Mur et Cuderfin sont encore en attente de solution idéale.

La CoGest tient également à souligner la disponibilité du CoDir, des équipes de l'arpeje ainsi que les moyens de contact mis à disposition par le nouveau prestataire afin de traiter les nombreuses questions des familles durant cette phase de transition. Malgré les difficultés rencontrées lors de la mise en place du nouveau dispositif, un important travail d'adaptation et de coordination a été réalisé afin d'apporter rapidement des améliorations et de répondre aux préoccupations des familles.

La CoGest a également échangé avec le CoDir concernant les demandes de certaines familles liées aux destinations variables des élèves selon les jours de la semaine. Même si le règlement actuel impose une certaine stabilité dans les trajets pour des raisons de sécurité et de suivi des enfants, la CoGest prend acte que cette problématique reste en réflexion pour les prochaines années.

Même si la situation semble aujourd'hui davantage stabilisée, la CoGest restera attentive à l'évolution du dispositif ainsi qu'à la qualité des prestations proposées aux élèves et à leurs familles.

6. Préscolaire, Parascolaire, Accueil Familial de Jour (AFJ), Extrascolaire

Avant d'aborder les différents secteurs d'accueil, il est important de rappeler que le choix entre un accueil préscolaire en structure (crèche) et un accueil familial de jour (AFJ) appartient avant tout aux familles, selon leurs besoins et leur organisation personnelle. En fonction de ces choix et de l'évolution des besoins, l'Arpeje met à disposition les capacités nécessaires au sein des différentes structures d'accueil existantes

Préscolaire :

Comme déjà relevé dans le précédent rapport, le CoDir et la direction ont poursuivi les adaptations des capacités de la Crèche La Ruche afin de répondre au mieux aux besoins de la population régionale. Cette adaptation n'est pas toujours aisée compte tenu des différentes exigences cantonales en matière d'accueil, notamment en lien avec les âges des enfants.

Le CoDir a indiqué qu'un suivi des listes d'attente était actuellement effectué avec une distinction entre les nouvelles demandes et les enfants déjà accueillis. La CoGest prend acte que ces données devraient être intégrées de manière plus détaillée dans les prochains rapports de gestion afin de permettre une meilleure lecture de l'évolution des besoins et des capacités d'accueil.

Parascolaire :

Les trois structures parascolaires sont actuellement en mesure d'accueillir de nouveaux enfants. La CoGest constate toutefois que le module des repas de midi reste la structure la plus sollicitée et malheureusement également la plus rapidement complète. La CoGest encourage dès lors le CoDir à poursuivre ses réflexions afin de trouver des solutions permettant de répondre au mieux à cette forte demande.

Nous constatons aussi que l'offre durant les vacances d'été est de plus en plus sollicitée par les parents.

Accueil Familial de Jour :

Une enquête sur la satisfaction des Accueillantes en Milieu Familial (AMF) a été réalisée durant l'année 2025. L'enquête complète n'a malheureusement pas pu être consultée par la CoGest, mais la présentation de quelques résultats nous laisse penser que la situation générale des AMF reste relativement positive.

L'Arpeje est précurseur au sein du canton de Vaud car c'est la première structure d'accueil d'enfants à avoir mensualisé les Accueillantes en Milieu Familial (AMF) en 2024 et nous ne manquons pas de réitérer nos félicitations à ce sujet.

Ce changement de mode salarial n'a pas toujours été bien compris lors de sa mise en place et a nécessité des explications complémentaires auprès des AMF. Le principe selon lequel cette modification ne devait pas engendrer de surcoût important pour l'Association semble avoir été globalement respecté.

Nous constatons malheureusement une diminution du nombre d'AMF au sein de l'Arpeje. Cette situation ne

nous alarme toutefois pas particulièrement car le nombre d'heures de garde a fortement augmenté en 2025 pour dépasser les 71'000 heures, soit environ 13'000 heures de plus qu'en 2024. La rémunération étant directement liée au nombre d'enfants gardés, cette évolution entraîne naturellement une augmentation salariale des AMF.

L'accueil familial de jour permet encore aujourd'hui de répondre avec souplesse aux besoins de certaines familles, notamment pour les parents ayant des horaires irréguliers ou des besoins spécifiques. Les AMF représentant également un coût inférieur pour l'Arpeje qu'une structure préscolaire ou parascolaire, nous tenons donc à réitérer l'importance de la reconnaissance salariale et professionnelle de leur travail.

Centre de rencontres et d'animations

Dans un contexte exigeant rigueur et transparence des finances publiques, et face à la hausse des besoins en pré et parascolaire, nous devons examiner avec prudence l'extension de nouvelles activités.

Le rapport de gestion mentionne 472 inscrits représentant 920 heures d'accueil pour 20 heures d'ouverture hebdomadaire. La CoGest a demandé au Codir des informations complémentaires sur les différentes classes d'âges et les lieux de domicile de jeunes inscrits.

Voici les chiffres reçus concernant l'âge des enfants inscrits :

- De 12 à 16 ans : 368 enfants
- De plus de 16 ans : 59 enfants

Concernant le lieu de domicile des enfants inscrits :

- Avenches : 283 enfants
- Cudrefin : 28 enfants
- Faoug : 10 enfants
- Vully-Les-Lacs : 55 enfants
- Hors communes membre : 51 enfants

Ces chiffres concernent les enfants inscrits au centre et non la fréquentation réelle de celui-ci. Malheureusement, la CoGest n'a pas pu obtenir de données plus précises concernant la fréquentation effective durant l'année 2025, ces informations n'ayant pas été relevées. Le CoDir a toutefois indiqué qu'un suivi plus précis devrait être mis en place dès 2026.

La CoGest salue l'organisation d'ateliers thématiques ponctuels sur des sujets d'actualité touchant les jeunes.

7. Conclusion

Pour conclure, nous tenons à réitérer nos remerciements au Codir, la direction, les collaboratrices et collaborateurs de l'Arpeje, pour leurs engagements sans faille et nous nous réjouissons d'assister à son évolution. Nous sommes heureux de constater que l'ancienneté du personnel augmente, ce qui est un très bon indicateur de l'évolution positive de l'ambiance de travail au sein de l'Arpeje.

En résumé, nous tenons, par ces conclusions, à encourager le CoDir et la Direction à développer les points suivants :

- Favoriser la reconnaissance salariale et continuer de développer le réseau des AMF.
- Mettre en place le paiement sur facture au réfectoire d'Avenches.
- Trouver des solutions afin de répondre à la demande pour l'accueil à midi pour le parascolaire.
- Si une structure a encore de la capacité d'accueil, être plus proactif pour assurer de nouvelles prises en charge.
- Indiquer dans le rapport de gestion l'évolution du coût annuel de l'accueil de jour par habitant pour les 4 Communes.
- Éviter le suivi des placements sur 2 listes d'attente distinctes (nouveaux enfants et enfants déjà en structure) et le mentionner dans le rapport de gestion.
- Continuer à mettre tout en œuvre pour protéger les données réputées sensibles des familles inscrites à l'Arpeje.

Concernant le centre de loisirs, nous tenons à apporter quelques souhaits de réflexion. Premièrement, ne serait-il pas opportun de rendre le périmètre aux alentours du centre non-fumeur (dans la même idée que le périmètre scolaire). Ensuite est-ce que la mixité des âges d'accueil est adéquate. Ces réflexions nous laissent songeur sur certains axes fondamentaux du centre. Ne serait-il pas intéressant de se questionner maintenant sur le sens du centre de loisirs dans l'Arpeje ?

Par ces réflexions nous ne voulons pas heurter les collaborateurs, mais inviter le Codir et la direction dans une réflexion, partagée dans certaines communes.

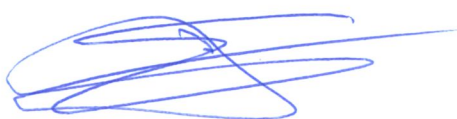
Pour la CoGest,

Avenches, le 18 mai 2026

Delphine Galliard



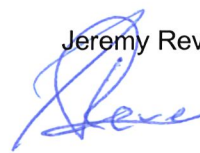
Simon Jaunin



Alexandre Mentha



Jeremy Revelly



Christophe Tombez

